



**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20220622-DEL2022049-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
l'Etat le : **27 JUIN 2022**  
Publié le : **27 JUIN 2022**  
Le Maire, Pierre BARROS

**DELIBERATION N°.2022.049**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 juin, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

**ABSENTS :**

LEONOR SERRE, GILDO VIERA

**Jean Marie MAILLE est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022 POUR LA CREATION D'ALLEES ENROBEEES AU CIMETIERE N°1**

**RAPPORTEUR : PATRICK MULLER**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour l'exercice 2022 ;

Considérant les allées actuelles demandent un entretien manuel intense des agents des services techniques et ne permettent pas le déplacement aisé des familles et notamment des personnes à mobilité réduite se rendant en visite sur les tombes de leurs proches ;

Considérant le dispositif d'aide aux communes par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2022 ;

Considérant les travaux d'investissement adoptés par la ville de Fosses et subventionnables au titre de la DETR 2022 dans le cadre de la catégorie « Cimetière » ;

Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le plan de financement de l'opération de réalisation d'un columbarium supplémentaire :

Dépenses	HT en €	TTC en €
Réalisation d'allées en béton	27 419,25 €	32 903,10 €
<b>Total dépenses</b>	<b>27 419,25 €</b>	<b>32 903,10 €</b>
Recettes	HT	%
DETR 2022 (en cours de demande)	10 967,70 €	40 %
Part ville	16 451,55 €	60 %
<b>Total recettes</b>	<b>27 419,25 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, décide :

- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'année 2022.
- **D'ADOPTER** l'opération de création d'allées enrobées au cimetière n°1 de la ville de Fosses.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'année 2022.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge financièrement la part des opérations non subventionnée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,  
Pierre BARROS

